



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté n°18/07-34-PREF-SDS**  
**portant autorisation de surveillance sur la voie publique**  
**à la société Dimension sécurité privée**  
**le samedi 14 juillet 2018 à Dreux**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**  
**Chevalier de l'ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-028-2115-09-19-20160552684 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité à la société "DIMENSION SECURITE PRIVEE" sise 15 rue Gustave Eiffel, 28500 VERNOUILLET ;

Vu la demande présentée le 12 juillet 2018 par Monsieur Abdelbasset MEJDI, dirigeant la société « DIMENSION SECURITE PRIVEE » tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance ou de gardiennage sur la voie publique à l'occasion des festivités de la fête nationale et de la retransmission de la petite finale de la coupe du monde de football à Dreux le samedi 14 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Dreux n° 365 du 27 juin 2018 réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion des festivités de la fête nationale du 14 juillet et de la retransmission de la petite finale de la coupe du monde de football à Dreux le samedi 14 juillet 2018 ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

**- A R R Ê T E -**

**Article 1 :**

La société "DIMENSION SECURITE PRIVEE", sise 15 rue Gustave Eiffel, ZAC Portes Sud à Vernouillet (28500) est autorisée à assurer une mission de sécurisation sur la voie publique, places du Champ de Foire et Mésirard à Dreux à l'occasion des festivités de la Fête Nationale du 14 juillet et de la petite finale de la coupe du monde de football le samedi 14 juillet 2018 de 7 h 00 à 0 h00.

**Article 2 :**

cette surveillance pourra être assurée par :

<b>Agents de sécurité privée</b>	
Monsieur Younes EL OUAKILI	Monsieur Noureddine BOUTIRA
Monsieur Younes CHEKHAR	Monsieur Eddy JEANNE
Monsieur Ahmed CHATOUI	Monsieur Jallal KAMAL
Monsieur Hajjaj DAROUICH	Monsieur Mohamed CAMARA
Monsieur Hamid EL HAIJ	Monsieur Soufiane GOURICH
Monsieur Abdelbasset MEJDI	Monsieur Tarek TEYAR
Monsieur Sébastien DELAMAIRE	Monsieur Yassine MAHMOUDY
Monsieur Jaoued CHAACHOUI	Monsieur Abdellah TAZI

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1<sup>er</sup>

**Article 3 :**

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

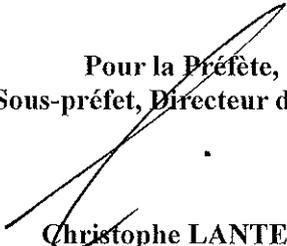
Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

**Article 4 :**

Le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur départemental de la sécurité publique d'Eure-et-Loir et le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Chartres, le 13 juillet 2018

**Pour la Préfète,  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet**



**Christophe LANTERI**